



**COMMUNIQUE DU MINISTRE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
SUR LA SITUATION RELATIVE A LA RECRUESCENCE DES CAS DE VARIOLE
DU SINGE (MPOX) DANS LA REGION AFRICAINE**

Le ministre de la Santé et du Développement social informe l'opinion publique nationale qu'il suit avec attention la situation de la recrudescence de la variole du singe (mpox) en République démocratique du Congo (RDC) et dans un nombre croissant de pays d'Afrique constituant une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) au titre du Règlement sanitaire international (2005) (RSI) selon le communiqué du Directeur Général de l'OMS le 14 août 2024.

A ce jour, le Mali n'a enregistré aucun cas de variole du singe (mpox) dans nos établissements sanitaires.

Le ministre de la Santé et du Développement social rassure les populations que des dispositions sont prises pour renforcer la surveillance dans tous les établissements, la mise en alerte des 90 sites du réseau de télé dermatologie de l'hôpital de Dermatologie de Bamako. Il exhorte les populations à recourir aux services de santé les plus proches devant toutes manifestations cliniques (fièvre ; céphalées ; ganglions douloureux et suivi d'éruption cutanée).

En cette circonstance, le ministre de la Santé et du Développement social appelle la population à redoubler de vigilance et à appliquer les mesures de prévention édictées par les autorités sanitaires.

Bamako, le 15 août 2024

Le ministre,



Colonel Assa Badiallo TOURE
Chevalier de l'ordre national